



59, rue Etienne Gros  
69630 CHAPONOST  
tél. 04 78 45 25 38  
[www.mjcchaponost.fr](http://www.mjcchaponost.fr)

## Charte d'adhésion aux randonnées

Saison 2019-2020

L'inscription à l'activité « randonnées » de la MJC implique l'acceptation des éléments d'organisation qui vous sont communiqués dans le document joint, et en particulier, sur les points rappelés ci-dessous :

### *Direction et Responsabilité des randonneurs*

Chaque randonnée a un *responsable* qui connaît l'itinéraire sur la carte au 1/25 000. Il peut bien sûr se faire aider, **mais c'est lui seul qui décide**. Il est responsable de l'itinéraire qu'il a choisi : il évite notamment les itinéraires dangereux hors de portée des personnes qu'il accompagne. Il les aura averties sur la circulaire des difficultés et de la longueur de la randonnée. Les personnes qui participent à la randonnée sont des adultes. Appartenant à un groupe organisé, elles s'engagent à suivre le responsable organisateur. Elles doivent donc toujours se tenir à portée de vue ou de voix de celui-ci.

La randonnée pédestre fait partie des activités de la MJC couvertes par le contrat d'assurances souscrit auprès de la MAIF.

La jurisprudence d'assurance veut que *le guide ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des personnes adultes qui partent en avant, hors de sa vue ou qui prennent un autre chemin que celui qu'il indique*.

Donne mon accord pour communiquer mes coordonnées personnelles aux autres randonneurs inscrits à la MJC.

NOM..... PRENOMS.....

Bon pour accord

Date

Signature

**DOCUMENT À REMETTRE À LA MJC  
LORS DE L'INSCRIPTION ACCOMPAGNÉ  
DU RÈGLEMENT ET QUESTIONNAIRE  
SANTE**